

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 07 septembre 2023 -
Annule et remplace la délibération n° 2023_06_29/053

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de présents : 12
Nombre de membres ayant donné procuration : 09
Nombre d'absents non représentés : 09
Quorum : 15

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités administratives à délibérer à distance,
Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance plénière le 07 septembre 2023 à 14H00 sur convocation du Président et de la Vice-présidente Formation et de la Vie Universitaire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

5 – Formation : Examen de la campagne DU-DIU – Année civile 2024

Adopte la campagne d'autorisation à délivrer les DU-DIU – Année civile 2024

Collège EEI – Collège STEE

VOTE : POUR : 21

Pour information, le DU suivant est suspendu :

Collège STEE :

- DU Forage

Pau, le 22/09/2023
Le Président,



Laurent BORDES

DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT (Art. L 613-2)
Année 2024

Collège 2EI

Avis favorable à la CFVU du 7 septembre 2023

DIPLÔMES											PROPOSITIONS 2023-2024	TARIFICATION Formation Continue		TARIFICATION Formation Initiale	TARIFICATION Formation Continue		Divers
Intitulés	Année de formation U = Universitaire C = Civile	Date de début	DU DIU Autre (à préciser)	Version d'étape et Code VET	Code SISE	Responsable de formation	Année de création	Volume horaire (en présentiel)			INDIQUER: "C" pour créations, "R" pour renouvellements sans modifications, "RaM" pour les renouvellements avec modifications (les préciser en rouge) "S" pour les suspensions (fermé sur l'année)	Tarif horaire		Tarif Étudiant	Tarif global		"O" ouvert "A" Abandonné (fermé définitivement)
								TOTAL	Enseignement	Stage en entreprise		Tarif horaire "Individuel" pour un stagiaire autofinancé	Tarif horaire "Entreprise" pour un stagiaire financé par un organisme public ou privé	Tarif "étudiant inscrit en Formation Initiale en inscription principale hors droits BU, Droits de scolarité annuel et hors CVEC	Tarif "individuel" pour un stagiaire autofinancé	Tarif "entreprise" pour un stagiaire financé par un organisme public ou privé	
Outils pour entreprendre	C	01/03/2024	DU	AUOE 401	90110139	Jean François BELMONTE	2019	75	75	0	R			389 €	600 €	810 €	o
Coordonnateur et Gestionnaire de Parcours Handicap	C	03/01/2024	DIU	AUCGPH 391	9012239	Sandrine CUEILLE	2016	217	147	70	RAM			/	3 470 €	3 470 €	o

Le 29 septembre 2023,

Le Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour valide les tarifs par sa signature :


 Le Président de l'Université
 Laurent BORDES

DIPLÔMES										PROPOSITIONS 2020-2021	TARIFICATION Formation Continue		TARIFICATION Formation Initiale	TARIFICATION Formation Continue		Divers	Remarque
Intitulés	Année de formation U = Universitaire C = Civile	DU DIU Autre (à préciser)	Version d'Étape et Code VET	Code SISE	Responsable de formation	Année de création	Volume horaire (en présentiel)			INDIQUER : "C" pour créations, "R" pour renouvellements sans modifications, "RaM" pour les renouvellements avec modifications (les préciser en rouge) "S" pour les suspensions (fermé sur l'année)	Tarif horaire		Tarif Étudiant	Tarif global		"O" ouvert "A" Abandonnée (fermé définitivement)	
							Total	Enseignement	Stage en entreprise		Tarif horaire "Individuel" pour un stagiaire autofinancé	Tarif horaire "Entreprise" pour un stagiaire financé par un organisme public ou privé	Tarif "étudiant Formation initiale en inscription principale (hors BU, hors Droits de scolarité annuel et hors CVEC)	Tarif "individuel" pour un stagiaire autofinancé	Tarif "entreprise" stagiaire financé par un organisme public ou privé		
Administrateur de Système et de Réseaux (ASR)	U et C	DU	BUASR1 391	9011114	Philippe LOPISTEGUY	2015		600	16 semaines	R			500 €			0	diplôm en FOAD, les étudiants ne sont pas présents à l'UPPA
Forage	U et C	DU			Daniel BRITO	2013	1673	623	1050	S							

Le 29 septembre 2023,

Le Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour valide les tarifs par sa signature :

Le Président de l'Université

 Laurent BORDES